

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 234

Artikel: La quinzaine féministe : nos pétitions au Conseil National . - Nouvelles d'Angleterre. - Les déléguées au Congrès de Paris

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... . 8.—
 Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 ins.
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, . 80.— 160.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La quinzaine féministe: E. Gd. — Les femmes dans la diplomatie (avec portrait): M. F. — L'organisation des récréations: Dame Katherine FURSE. — De-ci, de là... — Salaires féminins et travail à domicile (les ouvrières pierristes à Genève): E. Gd. — Le VIII^e Cours de Vacances suffragiste: J. GUEYBAUD — Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — *Feuilleton:* Choses vues, la Fondation Rotschild: Jeanne VUILLIOMENET.

Pensées à relire

La femme est mineure pour ses droits, majeure pour ses fautes.

BEAUMARCHAIS.

C'est par l'âme qu'il faut se distinguer de la foule. Pour l'extérieur, il faut lui ressembler.

SÈNÈQUE.

La vie n'a du prix ni des charmes que par la contemplation de l'éternelle beauté.

PLATON.

La cause pour laquelle nous combattons est, tant qu'elle est juste, sûre de la victoire. Seul, ce qui est injuste sera vaincu ou défruit.

CARLYLE.

La Quinzaine féministe

Nos pétitions au Conseil National. — Nouvelles d'Angleterre. — Les déléguées au Congrès de Paris.

L'événement féministe suisse de la dernière quinzaine a bien certainement passé inaperçu de nombre de nos lecteurs, la grande presse, dans sa presque totalité, ne l'ayant pas jugé suffisamment intéressant pour le relater. Et pourtant... c'est un pur succès que nous avons remporté!

Voici les faits. Le Conseil National avait à l'ordre du jour de ses délibérations, durant cette session d'avril qui vient de se terminer, le plat de résistance du statut des fonctionnaires, et s'est livré à cet égard à des débats que tous les journaux ont copieusement analysés et commentés, ignorant seulement ce qui intéressait les femmes. Ce qui intéressait les femmes, c'était ces deux adjonctions si remarquablement antiféministes dont la commission du Conseil National avait cru devoir embellir le texte primitif; et contre lesquelles trois Associations féminines avaient déjà protesté: à l'art. 4, une phrase stipulant qu'en cas de nomination de fonctionnaires, *le sexe pourra être pris en considération*, et à l'art. 55, la disposition, maintenant classique, qui met tout simplement à pied la femme fonctionnaire commettant le délit de se marier. La Commission n'ayant pas examiné cette requête, c'était alors auprès du Conseil tout entier que les femmes devaient agir, et agir énergiquement. Huit de nos grandes Associations féminines suisses (Alliance, Association pour le Suffrage, Amies de la Jeune Fille, Association

suisse pour le relèvement de la moralité, Union suisse des Institutrices, Office suisse des femmes employées auxiliaires des postes, du télégraphe et du téléphone, et Lyceum de Suisse) signèrent une lettre commune, qui fut distribuée au bon moment à tous les députés au Conseil, alors que la Fédération des Sociétés d'employées, appuyée par la Société suisse des Commerçants, adressait de son côté une requête à ces messieurs, insistant surtout sur des arguments d'ordre plus spécialement professionnel.

C'est le 14 avril que l'art. 4 vint en discussion devant le Conseil. M. Evéquoz (Valais), rapporteur français de la Commission, présenta quelques observations avec une bienveillance tempérée d'ironie, nous semble-t-il, d'après le compte-rendu qu'en donne M^{me} J. Merz au *Schw. Frauenblatt*, et faisant allusion au « bombardement tardif » de la Commission par des pétitions féminines (quel bombardement: trois lettres en tout!),



Miss Lucile ATCHERSON

Secrétaire de légation des Etats-Unis à Berne, la première femme diplomate des Etats-Unis.

(Voir l'article sur les femmes dans la diplomatie, p. 66)

entrepris de défendre l'adjonction à l'art. 4. (Le Conseil, d'ailleurs, n'est pas arrivé dans ses discussions aussi loin que l'article 55.) Selon le rapporteur, en effet, l'art. 4 signifie tout simplement qu'il y a des postes pour lesquels il conviendra mieux de nommer un homme qu'une femme, et d'autres où il conviendra mieux de nommer une femme qu'un homme; par exemple, a-t-il ajouté au milieu de l'hilarité générale, on ne se représente pas très bien une femme au haut d'un poteau télégraphique (mais on se représente parfaitement une femme au haut d'une échelle, lavant les vitres des fenêtres d'une chambre occupée par un homme! *Réd.*), et la suppression de cette pauvre adjonction ne changera rien aux réalités des conditions du service dans l'administration fédérale. M. Evéquoq nous permet-il de lui dire que nous, femmes, n'en sommes point si sûres que cela?... que nous sommes payées par une expérience mille fois répétée pour savoir que l'on invoque *toujours* les motifs de sexe pour écarter les femmes des postes importants ou bien rémunérés? et *jamais* pour leur réserver exclusivement certaines besognes pour lesquelles elles sont cependant tout désignées? Que certains genres de travaux conviennent mieux à des hommes qu'à des femmes, nous sommes d'accord; mais la réciproque est vraie également, et c'est aussi bien pour sauvegarder les droits des femmes dans cette réciproque, que pour assurer, dans des postes convenant également aux deux sexes, le choix selon les capacités et la préparation professionnelle et non pas selon l'état-civil, que nous sommes parties en campagne.

M. Evéquoq a d'ailleurs très équitablement proposé de renvoyer à la Commission cette adjonction à l'art. 4, afin qu'elle pût l'examiner en même temps que l'adjonction à l'art. 55 (célibat obligatoire des femmes fonctionnaires) et rapporter dans la session de juin après avoir étudié les pétitions des organisations féminines. M. Graf (Berne), un des rares membres féministes de la Commission, qui s'était inscrit pour prendre la parole sur cet article 4, s'est déclaré d'accord avec la proposition Evéquoq. Et ainsi en a été décidé.

Notre succès pourra paraître négatif à quelques-uns, puisque c'est par ce qui ne s'est pas dit plutôt que par ce qui s'est dit, que l'on a tenu compte de nos réclamations! Il n'en reste pas moins que la voix de neuf groupements féminins a été partiellement entendue par le Conseil, et que leur cri d'alarme a suscité la décision d'une étude plus approfondie de la question. Il fut un temps, croyons-nous, où l'on aurait passé outre...

* * *

Plusieurs nouvelles intéressantes nous arrivent d'Angleterre. La première, c'est que Miss Susan Lawrence, ex-députée à la Chambre des Communes, qui a échoué aux élections de 1924, pose sa candidature dans une élection partielle à East-Ham. Bien que travailliste, et travailliste ne cachant nullement ses opinions, Miss Lawrence a reçu l'appui de la puissante Fédération anglaise des Sociétés pour l'égalité des droits civiques, qui estime que ce n'est point manquer à sa neutralité politique que de soutenir une femme candidate, qui a été de tout temps une militante du suffrage féminin.

D'autre part, Miss Eleanor Rathbone a remporté un succès auprès de la fameuse Commission des Charbonnages, dont le verdict dans l'angoissant problème actuel passionne tout le pays, en suggérant l'introduction du système des allocations familiales comme un moyen de résoudre les difficultés de règlement de salaires qui se posent. Il est extrêmement intéressant de voir entrer ainsi peu à peu dans la pratique un système encore regardé par beaucoup comme purement théorique. Les femmes, d'ailleurs, dans toute l'Angleterre, sont passionnées par la question du charbon, et une grande manifestation de plusieurs milliers de femmes de mineurs (on assure que des femmes de la bourgeoisie s'y étaient associées) a eu lieu l'autre semaine, un long cortège défilant sur l'*Embankment* de la Tamise, pour aboutir à l'Albert Hall. Le but de cette manifestation était de protester contre le système de lutte à outrance dans les conflits industriels, un lock-out répondant à une grève, et ainsi de suite, et de réclamer, dans le domaine économique comme dans le domaine politique, la solution des conflits par les négociations et l'arbitrage. « Puisse la venue à Londres de ces milliers de femmes des districts miniers de l'Ecosse, du

Pays de Galles et du Nord de l'Angleterre, avoir éveillé, dans ce West End, si riche en charmes et en splendeurs sous le soleil de l'autre samedi, des sentiments de remords à l'égard de cette industrie lointaine, sale et triste », écrit *The Woman's Leader*.

* * *

Dans la liste des déléguées déjà annoncées pour le Congrès de Paris, nous relevons les noms suivants:

D'Autriche, M^{me} Ernestine von Fürth, bien connue dans les milieux féministes internationaux, et M^{me} Gisela Urban, dont les trop rares articles au *Mouvement* sont toujours très appréciés. D'Allemagne, avec M^{me} von Velsen, la présidente, trois députées, M^{mes} Matz, Gertrud Bäumer et Else Lüders, Gertrud Bäumer devant prendre la parole au meeting réservé aux femmes membres d'un Parlement. D'Angleterre, en plus des noms que nous avons déjà donnés de Miss Eleanor Rathbone, de Miss Maude Royden, de Miss Picton-Turberville (une autre femme prédicateur), de Commandant Allen, la fondatrice du Corps des femmes agentes de police, de Miss Macmillan, de Miss Alison Neilans, bien connue dans les groupements s'occupant de moralité publique, et de tant d'autres, ceux encore de Lady Rhondda, l'initiatrice de l'entrée des femmes à la Chambre des Lords, de Mrs. Wintringham, la deuxième femme députée en date de l'Angleterre, de Lady Aberdeen et de Mrs. Ogilvie Gordon, présidente et vice-présidente du Conseil international des Femmes, de Miss Taggart, du Corps des agentes de police... D'Islande, M^{lle} Asmundsson, dont nous publions, voici quinze jours, une bien intéressante lettre. Mrs. Browning viendra de Terre-Neuve raconter le complet succès suffragiste remporté l'an dernier dans cette île, et Dr Welt-Strauss nous apportera les nouvelles du mouvement féministe en Palestine. La Syrie sera représentée par M^{lle} Akle, et l'Égypte, croyons-nous, par M^{me} Charaoui-Pacha. La Turquie, les États-Unis, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Irlande, le Luxembourg, les Indes, la Hollande annoncent leurs délégations... et bien des noms manquent encore que nous espérons pouvoir énumérer dans nos prochains numéros. Mais n'est-ce pas déjà une chatoyante perspective qu'évoquent tous ceux-ci? et ne donnent-ils pas déjà l'avant-goût de ce que seront nos réunions? de leur valeur et de leur intérêt?

E. Gd.

Les femmes dans la diplomatie

Nos lecteurs savent que cette question est à l'ordre du jour du Congrès de Paris : aussi est-il d'une actualité indiquée de dire ici ce que les femmes ont fait jusqu'à présent dans cette carrière nouvelle.

Toute nouvelle en effet, car ce n'est guère que depuis trois ou quatre ans que cette profession s'est ouverte aux femmes. Les États-Unis ont pris la tête du mouvement, et deux femmes déjà représentent la grande République d'outre-Atlantique dans des postes importants : Miss Lucile Atcherson, comme secrétaire de légation à Berne, et Miss Pattie Field, comme vice-consul à Amsterdam. Laissons la parole à la première, que, soit le Comité de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, soit la Section bernoise de l'Association des femmes universitaires, ont eu le plaisir de recevoir récemment :

« Élève de Smith-Collège, puis venue en France durant la guerre comme secrétaire d'un Comité de reconstruction des régions dévastées, a-t-elle raconté à l'une de nos collaboratrices, rédactrice de la *Berna*, je commençais à m'intéresser à la diplomatie, et à mon retour aux États-Unis, je m'informais des possibilités d'accession à cette carrière pour une femme. Il me fut répondu qu'il n'existait aucune barrière légale, mais que jusqu'à présent aucune femme n'avait tenté de passer les examens qui ouvrent les portes de la « Carrière » soit langues modernes, histoire, économie politique, droit interna-